



NOTE DE TRAVAIL

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)

VINGT-SEPTIÈME RÉUNION

Montréal, 16 – 20 septembre 2019

- Point 2 : Gestion des risques de sécurité propres au transport aérien et détection des anomalies**
2.4 Élaboration, s'il y a lieu, de propositions d'amendement des *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481) à introduire dans l'édition de 2021-2022

**PROJET D'AMENDEMENT DES *ÉLÉMENTS INDICATIFS SUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE EN CAS D'INCIDENTS D'AVIATION CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES* (Doc 9481)
CONVENU PAR LA RÉUNION DGP-WG/18 ET POUR ALIGNEMENT SUR LES RECOMMANDATIONS DE L'ONU — PARTIE 3**

(Note présentée par la Secrétaire)

RÉSUMÉ

La présente note contient un projet d'amendement des *Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses* (Doc 9481) tenant compte des décisions prises par le Comité d'experts ONU du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques compris dans la liste des marchandises dangereuses, à sa neuvième session (Genève, 7 décembre 2018). Le projet d'amendement inclut aussi des modifications convenues par la réunion DGP-WG/18 (Montréal, 1^{er} – 5 octobre 2019).

Le Groupe DGP est invité à convenir du projet d'amendement figurant dans la présente note de travail.

Section 3

EXEMPLES DE LISTES DE VÉRIFICATION PROCÉDURES EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

3.1 LISTE DE VÉRIFICATION PROCÉDURES EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

| <i>Étape</i> | <i>Intervention</i> |
|-----------------------------|--|
| 1. | SUIVRE LES PROCÉDURES D'URGENCE PROPRES À L'APPAREIL ET QUI CONVIENNENT POUR L'EXTINCTION DES INCENDIES ET L'ÉVACUATION DE LA FUMÉE |
| 2. | ALLUMER LES SIGNAUX D'INTERDICTION DE FUMER |
| 3. | ENVISAGER D'ATTERRIR DÈS QUE POSSIBLE |
| 4. | ENVISAGER DE COUPER TOUTE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE NON ESSENTIELLE |
| 5. | DÉTERMINER LA SOURCE DE LA FUMÉE/DES ÉMANATIONS/DE L'INCENDIE |
| 6. | EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT DANS LA CABINE PASSAGERS, VOIR LA LISTE DE VÉRIFICATION LES PROCÉDURES À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE ET COORDONNER LES MESURES PRISES PAR L'ÉQUIPAGE DE CONDUITE ET L'ÉQUIPAGE DE CABINE |
| 7. | TROUVER L'INDICATIF DE LA CONSIGNE D'INTERVENTION D'URGENCE QUI S'APPLIQUE |
| 8. | SUIVRE LES INDICATIONS DU TABLEAU DES CONSIGNES D'INTERVENTION D'URGENCE D'AÉRONEFS POUR FAIRE FACE À L'INCIDENT |
| 9. | SI LA SITUATION LE PERMET, SIGNALER À L'ATC LES MARCHANDISES DANGEREUSES TRANSPORTÉES |
| <i>Après l'atterrissage</i> | |
| 1. | FAIRE DÉBARQUER LES PASSAGERS ET LE PERSONNEL DE BORD AVANT D'OUVRIER LES PORTES DU COMPARTIMENT CARGO |
| 2. | INFORMER LE PERSONNEL AU SOL/LES SERVICES D'URGENCE DE LA NATURE DE L'ARTICLE ET DE L'ENDROIT OÙ IL EST PLACÉ |
| 3. | ENREGISTRER L'INCIDENT DANS LE CARNET D'ENTRETIEN |

3.2 - LISTE DE VÉRIFICATION PROCÉDURES AUGMENTÉES EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

| Liste de vérification Procédures augmentées en cas d'incidents concernant des marchandises dangereuses | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention</i> |
| 1. | SUIVRE LES PROCÉDURES D'URGENCE PROPRES À L'APPAREIL ET QUI CONVIENNENT POUR L'EXTINCTION DES INCENDIES ET L'ÉVACUATION DE LA FUMÉE (Se passe d'explication.) |
| 2. | ALLUMER LES SIGNAUX D'INTERDICTION DE FUMER Il faut interdire de fumer pour le reste du vol si l'on détecte des émanations ou des vapeurs. |
| 3. | ENVISAGER D'ATTERRIR DÈS QUE POSSIBLE Vu les difficultés et les conséquences potentiellement graves que peut entraîner un incident concernant des marchandises dangereuses, il faut envisager d'atterrir dès que possible. La décision d'atterrir à l'aérodrome adéquat le plus proche doit être prise rapidement car par la suite l'incident risque d'avoir atteint un point critique où la souplesse de manœuvre est très restreinte. |
| 4. | ENVISAGER DE COUPER TOUTE ALIMENTATION ÉLECTRIQUE NON ESSENTIELLE Étant donné que l'incident peut être provoqué par des problèmes électriques ou que des systèmes électriques peuvent être touchés par un incident et, surtout, que les mesures prises pour lutter contre un incendie, etc., peuvent endommager les systèmes électriques, il faut couper l'alimentation de tous les éléments électriques non essentiels. Il suffit de conserver l'alimentation nécessaire aux instruments, systèmes et commandes qui servent à assurer la sécurité de l'aéronef. Ne pas rétablir l'alimentation électrique tant qu'il n'est pas confirmé qu'il est sûr de le faire. |
| 5. | DÉTERMINER LA SOURCE DE LA FUMÉE/DES ÉMANATIONS/DE L'INCENDIE Il peut être difficile de déterminer la source de la fumée/des émanations/de l'incendie. Les procédures de lutte contre l'incendie et de confinement peuvent être menées plus efficacement lorsque l'origine de l'incident est connue. |
| 6. | EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT DANS LA CABINE PASSAGERS, VOIR LA LISTE DE VÉRIFICATION LES PROCÉDURES À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE ET COORDONNER LES MESURES PRISES PAR L'ÉQUIPAGE DE CONDUITE ET L'ÉQUIPAGE DE CABINE L'équipage de cabine doit intervenir en cas d'incidents dans la cabine passagers en ayant recours à la liste de vérification et aux procédures appropriées. Il est essentiel que l'équipage de cabine et l'équipage de conduite coordonnent leurs interventions et que chacun soit parfaitement informé des actions et des intentions de l'autre. |

| Liste de vérification Procédures augmentées en cas d'incidents concernant des marchandises dangereuses | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention</i> |
| 7. | <p>TROUVER L'INDICATIF DE LA CONSIGNE D'INTERVENTION D'URGENCE QUI S'APPLIQUE</p> <p>Une fois identifié l'article en cause, il faut trouver la rubrique correspondante sur l'avis au pilote commandant de bord. L'indicatif de la consigne d'intervention d'urgence applicable peut y figurer, sinon on pourra le trouver en prenant note de la désignation officielle de transport ou du numéro ONU qui sont fournis sur l'avis et en se reportant à la liste alphabétique ou numérique des marchandises dangereuses. Si l'article qui a provoqué l'incident ne figure pas sur l'avis, il faut essayer de déterminer le nom ou la nature de la matière. On peut alors utiliser la liste alphabétique pour déterminer l'indicatif de la consigne d'intervention d'urgence appropriée.</p> <p style="text-align: center;"><i>Note.— Les listes alphabétique et numérique mentionnées sont celles qui figurent dans la Section 4 du présent document.</i></p> |
| 8. | <p>SUIVRE LES INDICATIONS DU TABLEAU DES CONSIGNES D'INTERVENTION D'URGENCE D'AÉRONEFS POUR FAIRE FACE À L'INCIDENT</p> <p>L'indicatif de la consigne correspondant à une marchandise dangereuse se compose d'un numéro (de 1 à 11) suivi d'une lettre. Dans le tableau des consignes, le numéro correspond à une série d'informations sur le risque que présente la matière et à des indications sur les mesures qu'il serait préférable de prendre. La lettre figure également dans le tableau ; elle signale d'autres risques que peut présenter la matière. Dans certains cas, les mesures conseillées en regard du numéro de la consigne peuvent être précisées par les informations données en regard de la lettre de la consigne.</p> |
| 9. | <p>SI LA SITUATION LE PERMET, INDIQUER À L'ATC LES MARCHANDISES DANGEREUSES TRANSPORTÉES</p> <p>Si une urgence se produit en vol et si la situation le permet, le pilote commandant de bord devrait indiquer aux services de la circulation aérienne compétents les marchandises dangereuses qui se trouvent à bord de l'aéronef. Lorsque c'est possible, les renseignements fournis devraient comprendre la désignation officielle de transport et/ou le numéro ONU, la classe ou la division et, dans le cas de la classe 1, le groupe de compatibilité, tout risque subsidiaire identifié, la quantité et l'emplacement desdites marchandises à bord de l'aéronef. Lorsque l'on estime qu'il n'est pas possible de communiquer tous ces renseignements, il convient de fournir les éléments que l'on juge les plus pertinents en l'occurrence.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées en cas d'incidents concernant des marchandises dangereuses | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention</i> |
| <i>Après l'atterrissage</i> | |
| 1. | <p>FAIRE DÉBARQUER LES PASSAGERS ET LE PERSONNEL DE BORD AVANT D'OUVRIER LES PORTES DU COMPARTIMENT CARGO</p> <p>Même s'il n'a pas été nécessaire de les évacuer d'urgence après l'atterrissage, il faut faire débarquer les passagers et l'équipage avant de tenter d'ouvrir les portes du compartiment cargo et de prendre toute autre mesure pour intervenir dans un incident concernant des marchandises dangereuses. Les portes du compartiment cargo doivent être ouvertes en présence des services d'urgence.</p> |
| 2. | <p>INFORMER LE PERSONNEL AU SOL/LES SERVICES D'URGENCE DE LA NATURE DE L'ARTICLE ET DE L'ENDROIT OÙ IL EST PLACÉ</p> <p>À l'arrivée, prendre les mesures nécessaires pour indiquer au personnel au sol où est placé l'article en cause. Transmettre par le moyen le plus rapide tous les renseignements concernant l'article, notamment une copie de l'avis au pilote commandant de bord, le cas échéant.</p> |
| 3. | <p>ENREGISTRER L'INCIDENT DANS LE CARNET D'ENTRETIEN</p> <p>Il faut consigner dans le carnet d'entretien qu'une vérification doit être effectuée pour vérifier que la structure ou les systèmes de l'aéronef n'ont pas été endommagés par une fuite ou un déversement de marchandises dangereuses, et que certains équipements (p. ex. les extincteurs, la trousse d'intervention d'urgence) doivent éventuellement être réapprovisionnés ou remplacés.</p> |

3.3 LISTES DE VÉRIFICATION PROCÉDURES À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT EN VOL DANS LA CABINE PASSAGERS

La présente section contient des listes de vérification procédures à l'intention du personnel de cabine en cas d'incidents concernant des marchandises dangereuses qui surviennent en vol dans la cabine passagers et dans lesquels entrent en jeu :

- a) des piles/appareils électroniques portables — feu/fumée (voir § 3.3.1) ;
- b) des piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée (voir § 3.3.2) ;
- c) une pile qui surchauffe/un appareil électronique portable qui dégage une odeur de brûlé d'origine électrique — ni feu ni fumée visible (voir § 3.3.3) ;
- d) un appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique (voir § 3.3.4) ;

- e) un incendie (voir § 3.3.5) ;
- f) un déversement ou une fuite de marchandises dangereuses (voir § 3.3.6).

3.3.1 Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée

| Liste de vérification Procédures — Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>IDENTIFIER L'ARTICLE</p> <p><i>Note.— Il peut ne pas être possible d'identifier immédiatement l'article (à l'origine du feu). Dans ce cas, exécuter l'étape 2 en premier, puis tenter d'identifier l'article.</i></p> <p>Attention : Pour éviter les blessures que pourrait causer un embrasement éclair, il n'est pas recommandé d'ouvrir le bagage touché s'il y a des signes de fumée ou de flammes.</p> |
| 2. | <p>EXÉCUTER LA PROCÉDURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>a) Se procurer l'extincteur approprié et s'en servir. b) Se procurer l'équipement de protection qui convient à la situation et s'en servir. c) Dans la mesure du possible, éloigner les passagers de la zone touchée. d) Informer le pilote commandant de bord/les autres membres de l'équipage de cabine.</p> <p><i>Note.— Les interventions devraient se dérouler simultanément dans les vols à équipage multiple.</i></p> |
| 3. | <p>COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE</p> <p>a) Débrancher l'appareil de la source d'alimentation, si cela peut être fait en toute sécurité. b) Couper l'alimentation électrique du siège, s'il y a lieu. c) Vérifier que l'alimentation des autres prises électriques reste coupée, s'il y a lieu.</p> <p>Attention : Ne pas tenter de retirer la pile de l'appareil.</p> |
| 4. | <p>ARROSER L'APPAREIL AVEC DE L'EAU (OU UN AUTRE LIQUIDE ININFLAMMABLE)</p> <p><i>Note.— Les liquides peuvent se transformer en vapeur au contact de la pile chaude.</i></p> |

| Liste de vérification Procédures — Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 5. | <p>NE PAS DÉPLACER L'APPAREIL ET ASSURER UNE SURVEILLANCE POUR DÉTECTER TOUTE REPRISE DU FEU</p> <p>a) Si de la fumée ou des flammes réapparaissent, refaire l'étape 2 et l'étape 4.</p> <p>Attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Ne pas tenter de prendre ou de déplacer l'appareil. — Ne pas recouvrir l'appareil ni le placer dans une enceinte fermée. — Ne pas employer de glace ni de neige carbonique pour refroidir l'appareil. |
| 6. | <p>QUAND L'APPAREIL S'EST REFROIDI (p. ex. après environ 10 à 15 minutes)</p> <p>a) Se procurer un récipient vide approprié.</p> <p>b) Remplir le récipient d'une quantité d'eau (ou d'un autre liquide ininflammable) suffisante pour submerger l'appareil.</p> <p>c) Après avoir mis l'équipement de protection, placer l'appareil dans le récipient en le submergeant entièrement dans de l'eau (ou un autre liquide ininflammable).</p> <p>d) Ranger et caler le récipient (dans la mesure du possible) pour éviter qu'il ne se renverse.</p> |
| 7. | <p>SURVEILLER L'APPAREIL ET LA ZONE AVOISINANTE PENDANT LE RESTE DU VOL</p> |
| 8. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>a) Se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant.</p> |

3.3.2 Piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée

| Liste de vérification Procédures — Piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée | |
|--|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>EXÉCUTER LA PROCÉDURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>a) Se procurer l'extincteur approprié et s'en servir.</p> <p>b) Se procurer l'équipement de protection qui convient à la situation et s'en servir.</p> <p>c) Dans la mesure du possible, éloigner les passagers de la zone touchée.</p> <p>d) Informer le pilote commandant de bord/les autres membres de l'équipage de cabine.</p> <p><i>Note.— Les interventions devraient se dérouler simultanément dans les vols à équipage multiple.</i></p> |

| Liste de vérification Procédures — Piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée | |
|--|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 2. | <p>IDENTIFIER L'ARTICLE</p> <p>L'appareil est visible et accessible, ou l'appareil se trouve dans un bagage et des flammes sont visibles :</p> <p>a) Refaire l'étape 1 pour éteindre les flammes, s'il y a lieu. b) Exécuter les étapes 3 à 5.</p> <p>De la fumée s'échappe du coffre supérieur, mais l'appareil n'est ni visible ni accessible :</p> <p>c) Retirer du coffre supérieur les autres bagages afin d'avoir accès au bagage ou à l'article touché. d) Identifier l'article. e) Exécuter les étapes 3 à 5.</p> <p>Attention : Pour éviter les blessures que pourrait causer un embrasement éclair, il n'est pas recommandé d'ouvrir le bagage touché s'il y a des signes de fumée ou de flammes.</p> |
| 3. | <p>ARROSER L'APPAREIL (LE BAGAGE) AVEC DE L'EAU (OU UN AUTRE LIQUIDE ININFLAMMABLE)</p> <p><i>Note.— Les liquides peuvent se transformer en vapeur au contact de la pile chaude.</i></p> |
| 4. | <p>QUAND L'APPAREIL S'EST REFROIDI</p> <p>a) Se procurer un récipient vide approprié. b) Remplir le récipient d'une quantité d'eau (ou d'un autre liquide ininflammable) suffisante pour submerger l'appareil. c) Après avoir mis l'équipement de protection, placer l'appareil dans le récipient en le submergeant entièrement dans de l'eau (ou un autre liquide ininflammable). d) Ranger et caler le récipient (dans la mesure du possible) pour éviter qu'il ne se renverse.</p> |
| 5. | <p>SURVEILLER L'APPAREIL ET LA ZONE AVOISINANTE PENDANT LE RESTE DU VOL</p> |
| 6. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>a) Se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant.</p> |

3.3.3 Pile qui surchauffe/appareil électronique portable qui dégage une odeur de brûlé d'origine électrique — ni feu ni fumée visible

| Liste de vérification Procédures — Pile qui surchauffe/appareil électronique portable qui dégage une odeur de brûlé d'origine électrique — ni feu ni fumée visible | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | IDENTIFIER L'ARTICLE |
| 2. | DEMANDER AU PASSAGER D'ÉTEINDRE IMMÉDIATEMENT L'APPAREIL |
| 3. | <p>COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE</p> <p>a) Débrancher l'appareil de la source d'alimentation, si cela peut être fait en toute sécurité.</p> <p>b) Couper l'alimentation électrique du siège, s'il y a lieu.</p> <p>c) Vérifier que l'alimentation des autres prises électriques reste coupée, s'il y a lieu.</p> <p>d) Veiller à ce que l'appareil reste éteint pendant le reste du vol.</p> <p>Attention : Ne pas tenter de retirer la pile de l'appareil.</p> |
| 4. | <p>DEMANDER AU PASSAGER DE GARDER L'APPAREIL BIEN EN VUE ET DE LE SURVEILLER DE PRÈS</p> <p>Attention : Les piles instables peuvent s'enflammer même une fois que l'appareil est éteint.</p> |
| 5. | <p>EN CAS DE FUMÉE OU DE FLAMMES</p> <p>a) Se conformer à la liste de vérification procédure PILES/APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES — FEU/FUMÉE (voir § 3.3.1).</p> |
| 6. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>a) Se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant.</p> |

3.3.4 Appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique

| Liste de vérification Procédures Appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique | |
|--|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | INFORMER LE PILOTE COMMANDANT DE BORD/LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE DE CABINE |
| 2. | <p>OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS DU PASSAGER ; LUI DEMANDER</p> <p>a) De quel article il s'agit.</p> <p>b) À quel endroit il pense que l'article a pu tomber ou s'être glissé.</p> <p>c) Si le siège a été déplacé depuis que l'article a été égaré.</p> |

| Liste de vérification Procédures Appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique | |
|--|--|
| Étape | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 3. | S'IL Y A DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION À BORD, ALLER LE CHERCHER ET S'EN SERVIR |
| 4. | RÉCUPÉRER L'ARTICLE Attention : Ne pas déplacer le siège par des moyens électriques ou mécaniques lorsqu'on tente de récupérer l'article. |
| 5. | EN CAS DE FUMÉE OU DE FLAMMES a) Se conformer à la liste de vérification procédure PILES/APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES — FEU/FUMÉE (voir § 3.3.1). |
| 6. | APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION a) Se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. |

3.3.5 Incendie concernant des marchandises dangereuses

| Liste de vérification Procédures — Incendie concernant des marchandises dangereuses | |
|--|---|
| Étape | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | IDENTIFIER L'ARTICLE <i>Note.— Il peut ne pas être possible d'identifier immédiatement l'article (à l'origine du feu). Dans ce cas, exécuter l'étape 2 en premier, puis tenter d'identifier l'article.</i> Attention : Pour éviter les blessures que pourrait causer un embrasement éclair, il n'est pas recommandé d'ouvrir le bagage touché s'il y a des signes de fumée ou de flammes. |
| 2. | EXÉCUTER LA PROCÉDURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE a) Se procurer l'extincteur approprié et s'en servir/vérifier s'il convient d'utiliser de l'eau. b) Se procurer l'équipement de protection qui convient à la situation et s'en servir. c) Dans la mesure du possible, éloigner les passagers de la zone touchée. d) Informer le pilote commandant de bord/les autres membres de l'équipage de cabine. <i>Note.— Les interventions devraient se dérouler simultanément dans les vols à équipage multiple.</i> |

| Liste de vérification Procédures — Incendie concernant des marchandises dangereuses | |
|--|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 3. | ASSURER UNE SURVEILLANCE POUR DÉTECTER TOUTE REPRISE DU FEU a) Si de la fumée ou des flammes réapparaissent, refaire l'étape 2. |
| 4. | UNE FOIS LE FEU ÉTEINT a) Se conformer à la liste de vérification procédure DÉVERSEMENT OU FUITE DE MARCHANDISES DANGEREUSES , au besoin (voir § 3.3.6). |
| 5. | APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION a) Se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. |

3.3.6 Déversement ou fuite de marchandises dangereuses

| Liste de vérification Procédures — Déversement ou fuite de marchandises dangereuses | |
|--|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | INFORMER LE PILOTE COMMANDANT DE BORD/LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE DE CABINE |
| 2. | IDENTIFIER L'ARTICLE |
| 3. | ALLER CHERCHER LA TROUSSE D'INTERVENTION D'URGENCE OU D'AUTRES ARTICLES UTILES |
| 4. | METTRE DES GANTS EN CAOUTCHOUC ET UNE CAGOLE ANTIFUMÉE |
| 5. | ÉLOIGNER LES PASSAGERS DE LA ZONE TOUCHÉE ET DISTRIBUER DES SERVIETTES OU DES LINGES HUMIDES |
| 6. | PLACER LES MARCHANDISES DANGEREUSES DANS DES SACS EN POLYÉTHYLÈNE |
| 7. | METTRE EN LIEU SÛR LES SACS EN POLYÉTHYLÈNE |
| 8. | TRAITER LES COUSSINS/HOUSSES DE SIÈGE CONTAMINÉS DE LA MÊME FAÇON QUE LES MARCHANDISES DANGEREUSES |
| 9. | RECOUVRIR LE PRODUIT QUI A ÉTÉ RÉPANDU SUR LA MOQUETTE/LE SOL |
| 10. | INSPECTER RÉGULIÈREMENT LES ARTICLES MIS À L'ÉCART/LES ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT CONTAMINÉS |
| 11. | APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION a) Se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. |

3.4 LISTES DE VÉRIFICATION PROCÉDURES AUGMENTÉES À L'INTENTION DU PERSONNEL DE CABINE EN CAS D'INCIDENTS CONCERNANT DES MARCHANDISES DANGEREUSES QUI SURVIENNENT EN VOL DANS LA CABINE PASSAGERS

La présente section contient des listes de vérification procédures augmentées à l'intention du personnel de cabine en cas d'incidents concernant des marchandises dangereuses qui surviennent en vol dans la cabine passagers et dans lesquels entrent en jeu :

- a) des piles/appareils électroniques portables — feu/fumée (voir § 3.4.1) ;
- b) des piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée (voir § 3.4.2) ;
- c) une pile qui surchauffe/un appareil électronique portable qui dégage une odeur de brûlé d'origine électrique — ni feu ni fumée visible (voir § 3.4.3) ;
- d) un appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique (voir § 3.4.4) ;
- e) un incendie (voir § 3.4.5) ;
- f) un déversement ou une fuite de marchandises dangereuses (voir § 3.4.6).

Note.— Bien que dans les présents éléments indicatifs les tâches à exécuter soient énumérées dans un certain ordre, certaines d'entre elles sont réalisées simultanément par les membres d'équipage.

3.4.1 Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée

| Liste de vérification Procédures augmentées — Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée | |
|--|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>IDENTIFIER L'ARTICLE</p> <p>Il peut ne pas être possible d'identifier immédiatement l'article (à l'origine du feu), en particulier si le feu s'est déclaré dans la pochette d'un fauteuil ou si l'appareil n'est pas facilement accessible. Dans ce cas, il faudrait exécuter en premier les procédures de lutte contre l'incendie. Si l'article se trouve dans un bagage, l'équipage devrait agir comme il le ferait si l'appareil était visible ou facilement accessible.</p> <p>Attention : Pour éviter les blessures que pourrait causer un embrasement éclair, il n'est pas recommandé d'ouvrir le bagage touché s'il y a des signes de fumée ou de flammes. Dans certaines situations toutefois, les membres de l'équipage de cabine pourraient juger nécessaire d'entrouvrir le bagage afin que l'agent extincteur et le liquide ininflammable puissent y pénétrer. Pour ce faire, il faut user d'une prudence extrême et mettre d'abord l'équipement de protection approprié qui se trouve à bord de l'aéronef.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée | |
|--|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 2. | <p>EXÉCUTER LA PROCÉDURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>Le pilote commandant de bord devrait être avisé immédiatement de tout événement lié à un feu dans la cabine et il devrait être tenu informé de toutes les mesures prises et de leur résultat. Il est essentiel que l'équipage de cabine et l'équipage de conduite coordonnent leurs interventions et que chacun soit parfaitement informé des actions et des intentions de l'autre.</p> <p>En cas d'incendie, il faut suivre les procédures d'urgence et de lutte contre l'incendie appropriées. Les interventions décrites dans les procédures de lutte contre l'incendie devraient se dérouler simultanément dans les vols à équipage multiple. À bord des aéronefs comptant un seul membre d'équipage de cabine, l'aide d'un passager devrait être demandée.</p> <p>Un extincteur à halons, à substitut de halons ou à eau devrait être utilisé pour éteindre le feu et empêcher qu'il ne se propage à d'autres matières inflammables. Il est important de porter l'équipement de protection disponible (p. ex. un inhalateur protecteur, des gants ignifuges) lorsqu'on lutte contre un incendie.</p> <p>Si un incendie se propage, l'équipage de cabine devrait prendre rapidement des mesures pour éloigner les passagers de la zone touchée et, si nécessaire, leur fournir des serviettes ou des linges humides et leur demander de s'en couvrir le nez et la bouche pour respirer. Pour maintenir la sécurité du vol, il est crucial de réduire le plus possible la propagation de la fumée et des émanations dans le poste de pilotage ; il est donc essentiel de toujours garder le poste de pilotage fermé. La communication et la coordination entre les membres de l'équipage sont de la plus haute importance. Le système d'intercommunication est le principal moyen de communication à moins qu'il ne soit en panne.</p> |
| 3. | <p>COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE</p> <p>Il importe de demander au passager de débrancher l'appareil de la source d'alimentation, si l'on juge que cela peut être fait en toute sécurité. Les probabilités qu'une pile s'enflamme parce qu'elle surchauffe sont plus élevées pendant ou immédiatement après un cycle de charge, mais les effets peuvent tarder à se manifester. En coupant l'alimentation électrique externe de l'appareil, on s'assure que la pile ne reçoit plus d'énergie supplémentaire pouvant favoriser l'apparition d'un feu.</p> <p>Couper l'alimentation des autres prises électriques de siège et ne pas la rétablir tant qu'il n'a pas été confirmé qu'il n'y a pas de défaut de fonctionnement d'un circuit de bord pouvant contribuer à d'autres défaillances des appareils électroniques portables des passagers.</p> <p>Si l'appareil était branché sur une prise de courant, vérifier visuellement que l'alimentation des autres prises électriques reste coupée jusqu'à ce qu'il soit établi que le circuit de bord ne présente pas d'anomalie.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée | |
|--|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| | <p>La coupure de l'alimentation électrique peut être faite en même temps que d'autres interventions de l'équipage de cabine (p. ex. aller chercher de l'eau pour arroser l'appareil). Selon le type de l'aéronef, l'alimentation électrique des sièges pourrait devoir être coupée par les membres de l'équipage de conduite.</p> <p>Attention : Ne pas tenter de retirer la pile de l'appareil.</p> |
| 4. | <p>ARROSER L'APPAREIL AVEC DE L'EAU (OU UN AUTRE LIQUIDE ININFLAMMABLE)</p> <p>Il faut utiliser de l'eau (ou un autre liquide ininflammable) pour refroidir une pile qui a pris feu afin d'empêcher que la chaleur ne se propage aux autres éléments de la pile. S'il n'y a pas d'eau, on peut utiliser un autre liquide ininflammable pour refroidir l'appareil.</p> <p><i>Note.— Le liquide peut se transformer en vapeur au contact de la pile chaude.</i></p> |
| 5. | <p>NE PAS DÉPLACER L'APPAREIL ET ASSURER UNE SURVEILLANCE POUR DÉTECTER TOUTE REPRISE DU FEU</p> <p>Une pile touchée par un feu peut se rallumer et produire des flammes à de multiples reprises à mesure que la chaleur se transmet à ses autres éléments. Il faut donc assurer une surveillance régulière de l'appareil pour voir s'il y a des signes que le danger d'incendie est toujours présent. S'il y a de la fumée ou des signes d'incendie, il faut continuer d'arroser l'appareil avec de l'eau (ou un autre liquide ininflammable).</p> <p>Attention :</p> <p>a) Ne pas prendre l'appareil ni tenter de le déplacer ; les piles peuvent exploser ou s'enflammer soudainement. L'appareil ne doit pas être déplacé s'il présente l'un des signes suivants : flammes/flamboient, fumée, bruits inhabituels (crépitements), débris ou fragments qui se détachent.</p> <p>b) L'appareil ne doit pas être recouvert ni placé dans une enceinte fermée car il risquerait alors de surchauffer.</p> <p>c) Ne pas utiliser de glace ni de neige carbonique pour refroidir l'appareil. La glace ou d'autres matières isolent l'appareil, ce qui fait augmenter la probabilité que d'autres éléments de la pile fassent l'objet d'un emballement thermique.</p> |
| 6. | <p>QUAND L'APPAREIL S'EST REFROIDI (p. ex. APRÈS ENVIRON 10 À 15 MINUTES)</p> <p>On peut déplacer l'appareil avec prudence après l'avoir laissé se refroidir pendant une certaine période (p. ex. environ 10 à 15 minutes) et s'il n'y a pas de signes de fumée ou de chaleur ou s'il y a une diminution des crépitements ou des sifflements associés en général à un feu de piles au lithium. La période d'attente peut varier selon l'appareil et sa taille. Le programme de formation de l'exploitant devrait traiter des différentes circonstances (p. ex. les types d'appareil ou les phases de vol).</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Piles/appareils électroniques portables — feu/fumée | |
|--|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| | Un récipient vide convenable, tel qu'un pot, une carafe, un récipient provenant de l'office ou une poubelle provenant d'un cabinet de toilettes, devrait être rempli d'une quantité d'eau ou d'un autre liquide ininflammable suffisante pour submerger entièrement l'appareil. Il est important de porter l'équipement de protection disponible (p. ex. un inhalateur protecteur, des gants ignifuges) lorsqu'on déplace un appareil touché par un incendie. Une fois l'appareil entièrement submergé, le récipient doit être rangé et, dans la mesure du possible, calé de manière qu'il ne se renverse pas. |
| 7. | <p>SURVEILLER L'APPAREIL ET LA ZONE AVOISINANTE PENDANT LE RESTE DU VOL</p> <p>Surveiller l'appareil et la zone avoisinante pendant le reste du vol pour garantir que l'appareil ne présente pas d'autres risques.</p> |
| 8. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>À l'arrivée, se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. Elles peuvent comprendre l'indication au personnel au sol de l'endroit où se trouve l'article et la communication de tous les renseignements à ce sujet.</p> <p>Remplir les documents requis, selon les procédures de l'exploitant, afin que ce dernier soit informé de l'événement, que les mesures d'entretien voulues soient prises et que la trousse d'intervention d'urgence ou tout autre équipement de bord soit réapprovisionné ou remplacé, le cas échéant.</p> |

3.4.2 Piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée

| Liste de vérification Procédures augmentées — Piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>EXÉCUTER LA PROCÉDURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>Le pilote commandant de bord devrait être avisé immédiatement de tout événement lié à un feu dans la cabine et il devrait être tenu informé de toutes les mesures prises et de leur résultat. Il est essentiel que l'équipage de cabine et l'équipage de conduite coordonnent leurs interventions et que chacun soit parfaitement informé des actions et des intentions de l'autre.</p> <p>En cas de feu dans un coffre supérieur, il faut suivre les procédures d'urgence et de lutte contre l'incendie appropriées. Les interventions décrites dans les procédures de lutte contre l'incendie devraient se dérouler simultanément dans les vols à équipage multiple. À bord des aéronefs comptant un seul membre d'équipage de cabine, l'aide d'un passager devrait être demandée.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| | <p>Un extincteur à halons, à substitut de halons ou à eau devrait être utilisé pour éteindre le feu et empêcher qu'il ne se propage à d'autres matières inflammables. Il est important de porter l'équipement de protection disponible (p. ex. un inhalateur protecteur, des gants ignifuges) lorsqu'on lutte contre un incendie.</p> <p>Si un incendie se propage, l'équipage de cabine devrait prendre rapidement des mesures pour éloigner les passagers de la zone touchée et, si nécessaire, leur fournir des serviettes ou des linges humides et leur demander de s'en couvrir le nez et la bouche pour respirer.</p> <p>Pour maintenir la sécurité du vol, il est crucial de réduire le plus possible la propagation de la fumée et des émanations dans le poste de pilotage ; il est donc essentiel de toujours garder le poste de pilotage fermé. La communication et la coordination entre les membres de l'équipage sont de la plus haute importance. Le système d'intercommunication est le principal moyen de communication à moins qu'il ne soit en panne.</p> |
| 2. | <p>IDENTIFIER L'ARTICLE</p> <p>Il peut ne pas être possible d'identifier immédiatement l'article, en particulier si le feu s'est déclaré dans un coffre supérieur et si l'appareil n'est pas facilement accessible.</p> <p>Si l'appareil est visible et accessible ou si l'appareil se trouve dans un bagage et que des flammes sont visibles, il faudrait exécuter en premier les procédures de lutte contre l'incendie.</p> <p>Si de la fumée s'échappe d'un coffre supérieur, mais que l'appareil n'est pas visible ou accessible, ou s'il n'y a pas de signes de feu, il faudrait exécuter en premier les procédures de lutte contre l'incendie. Par la suite, tous les bagages devraient être retirés du coffre supérieur, avec prudence, jusqu'à ce que l'article puisse être identifié. Une fois l'article identifié, exécuter les étapes 3 à 5.</p> <p>Attention : Pour éviter les blessures que pourrait causer un embrasement éclair, il n'est pas recommandé d'ouvrir le bagage touché s'il y a des signes de fumée ou de flammes. Dans certaines situations toutefois, les membres de l'équipage de cabine pourraient juger nécessaire d'entrouvrir le bagage afin que l'agent extincteur et le liquide ininflammable puissent y pénétrer. Pour ce faire, il faut user d'une prudence extrême et mettre d'abord l'équipement de protection approprié qui se trouve à bord de l'aéronef.</p> |
| 3. | <p>ARROSER L'APPAREIL (LE BAGAGE) AVEC DE L'EAU (OU UN AUTRE LIQUIDE ININFLAMMABLE)</p> <p>Il faut utiliser de l'eau (ou un autre liquide ininflammable) pour refroidir une pile qui a pris feu afin d'empêcher que la chaleur ne se propage aux autres éléments de la pile. S'il n'y a pas d'eau, on peut utiliser un autre liquide ininflammable pour refroidir l'appareil.</p> <p><i>Note.— Le liquide peut se transformer en vapeur au contact de la pile chaude.</i></p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Piles/appareils électroniques portables dans un coffre supérieur — feu/fumée | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 4. | <p>QUAND L'APPAREIL S'EST REFROIDI</p> <p>L'appareil devrait être retiré du coffre supérieur pour éviter qu'un feu caché puisse se propager. On peut déplacer l'appareil avec prudence après l'avoir laissé se refroidir pendant une certaine période et s'il n'y a pas de signes de fumée ou de chaleur ou s'il y a une diminution des crépitements ou des sifflements associés en général à un feu de piles au lithium. La période d'attente peut varier selon l'appareil et sa taille. Le programme de formation de l'exploitant devrait traiter des différentes circonstances (p. ex. les types d'appareil ou les phases de vol).</p> <p>Un récipient vide convenable, tel qu'un pot, une carafe, un récipient provenant de l'office ou une poubelle provenant d'un cabinet de toilettes, devrait être rempli d'une quantité d'eau ou d'un autre liquide ininflammable suffisante pour submerger entièrement l'appareil. Il est important de porter l'équipement de protection disponible (p. ex. un inhalateur protecteur, des gants ignifuges) lorsqu'on déplace un appareil touché par un incendie. Une fois l'appareil entièrement submergé, le récipient doit être rangé et, dans la mesure du possible, calé de manière qu'il ne se renverse pas.</p> |
| 5. | <p>SURVEILLER L'APPAREIL ET LA ZONE AVOISINANTE PENDANT LE RESTE DU VOL</p> <p>Surveiller l'appareil et la zone avoisinante pendant le reste du vol de manière à vérifier que l'appareil ne présente pas d'autres risques.</p> |
| 6. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>À l'arrivée, se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. Elles peuvent comprendre l'indication au personnel au sol de l'endroit où se trouve l'article et la communication de tous les renseignements à ce sujet.</p> <p>Remplir les documents requis, selon les procédures de l'exploitant, afin que ce dernier soit informé de l'événement, que les mesures d'entretien voulues soient prises et que la trousse d'intervention d'urgence ou tout autre équipement de bord soit réapprovisionné ou remplacé, le cas échéant.</p> |

3.4.3 Pile qui surchauffe/appareil électronique portable qui dégage une odeur de brûlé d'origine électrique — ni feu ni fumée visible

| Liste de vérification Procédures augmentées — Pile qui surchauffe/ appareil électronique portable qui dégage une odeur de brûlé d'origine électrique — ni feu ni fumée visible | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>IDENTIFIER L'ARTICLE</p> <p>Identifier l'origine de la surchauffe ou de l'odeur de brûlé d'origine électrique. Demander au passager concerné d'identifier l'article.</p> |
| 2. | <p>DEMANDER AU PASSAGER D'ÉTEINDRE IMMÉDIATEMENT L'APPAREIL</p> <p>Il est important de demander au passager d'éteindre immédiatement l'appareil.</p> |
| 3. | <p>COUPER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE</p> <p>Il importe de demander au passager ou au membre d'équipage de débrancher l'appareil de la source d'alimentation, si l'on juge que cela peut être fait en toute sécurité. Les probabilités qu'une pile s'enflamme parce qu'elle surchauffe sont plus élevées pendant ou immédiatement après un cycle de charge, mais les effets peuvent tarder à se manifester. En coupant l'alimentation électrique externe de l'appareil, on s'assure que la pile ne reçoit plus d'énergie supplémentaire pouvant alimenter le feu.</p> <p>Couper l'alimentation des autres prises électriques de siège et ne pas la rétablir tant qu'il n'a pas été confirmé qu'il n'y a pas de défaut de fonctionnement d'un circuit de bord pouvant contribuer à d'autres défaillances des appareils électroniques portables des passagers.</p> <p>Si l'appareil était branché sur une prise de courant, vérifier visuellement que l'alimentation électrique des autres prises reste coupée jusqu'à ce qu'il soit établi que le circuit électrique de bord ne présente pas d'anomalie.</p> <p>La coupure de l'alimentation électrique peut être faite en même temps que d'autres interventions de l'équipage de cabine (p. ex. aller chercher de l'eau pour arroser l'appareil). Selon le type de l'aéronef, l'alimentation électrique des sièges pourrait devoir être coupée par les membres de l'équipage de conduite.</p> <p>Il est important de vérifier que l'appareil demeure hors tension pendant le reste du vol.</p> <p>Attention : Ne pas tenter de retirer la pile de l'appareil.</p> |
| 4. | <p>DEMANDER AU PASSAGER DE GARDER L'APPAREIL BIEN EN VUE ET DE LE SURVEILLER DE PRÈS</p> <p>L'appareil doit rester bien en vue [il ne doit pas être rangé dans un bagage, dans la pochette du fauteuil ou sur la personne (dans une poche)] et il devrait être surveillé de près. Des piles instables peuvent s'enflammer même une fois que l'appareil est éteint. Vérifier que l'appareil est rangé pour l'atterrissage.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Pile qui surchauffe/ appareil électronique portable qui dégage une odeur de brûlé d'origine électrique — ni feu ni fumée visible | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 5. | <p>EN CAS DE FUMÉE OU DE FLAMMES</p> <p>En cas de fumée ou de flammes, se conformer à la liste de vérification procédure PILES/ APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES — FEU/FUMÉE (voir § 3.4.1).</p> |
| 6. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>À l'arrivée, se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. Elles peuvent comprendre l'indication au personnel au sol de l'endroit où se trouve l'article et la communication de tous les renseignements à ce sujet.</p> <p>Remplir les documents requis, selon les procédures de l'exploitant, afin que ce dernier soit informé de l'événement, que les mesures d'entretien voulues soient prises et que la trousse d'intervention d'urgence ou tout autre équipement de bord soit réapprovisionné ou remplacé, le cas échéant.</p> |

3.4.4 Appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique

Du fait de la conception de certains sièges passagers à réglage électrique, un appareil électronique portable peut glisser sous la housse ou sous le coussin, derrière un accoudoir ou sur le côté du siège. L'écrasement d'un appareil par inadvertance présente un risque d'incendie.

| Liste de vérification Procédures augmentées — Appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>INFORMER LE PILOTE COMMANDANT DE BORD/LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE DE CABINE</p> <p>Le pilote commandant de bord devrait être avisé de tout événement pouvant présenter un risque d'incendie dans la cabine et il devrait être tenu informé de toutes les mesures prises et de leur résultat. Il est essentiel que l'équipage de cabine et l'équipage de conduite coordonnent leurs interventions et que chacun soit parfaitement informé des actions et des intentions de l'autre.</p> |
| 2. | <p>OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS DU PASSAGER</p> <p>Demander au passager de quel article il s'agit, à quel endroit il pense que l'article a pu tomber ou s'être glissé et si le siège a été déplacé depuis que l'article a été égaré.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Appareil électronique portable écrasé ou endommagé par inadvertance dans un siège à réglage électrique | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 3. | <p>S'IL Y A DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION À BORD, ALLER LE CHERCHER ET S'EN SERVIR</p> <p>Si les membres de l'équipage de cabine ont à leur disposition des gants ignifuges, ils devraient les mettre avant de tenter de récupérer l'article.</p> |
| 4. | <p>RÉCUPÉRER L'ARTICLE</p> <p>Pour éviter que l'appareil électronique portable ne soit écrasé et pour réduire les risques d'incendie auxquels pourraient être exposés l'appareil et la zone avoisinante, les membres de l'équipage de cabine et/ou les passagers ne doivent pas se servir des fonctions électriques ou mécaniques du siège lorsqu'ils tentent de récupérer l'article. Pour faciliter les recherches, éloigner de la zone le passager concerné et, s'il y a lieu, le passager voisin du siège touché. Ne pas déplacer le siège. Si le membre de l'équipage de cabine est incapable de récupérer l'article, il peut s'avérer nécessaire de trouver un autre siège pour le passager.</p> |
| 5. | <p>EN CAS DE FUMÉE OU DE FLAMMES</p> <p>En cas de fumée ou de flammes, se conformer à la liste de vérification procédure PILES/ APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES — FEU/FUMÉE (voir § 3.4.1).</p> |
| 6. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>À l'arrivée, se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. Elles peuvent comprendre l'indication au personnel au sol de l'endroit où se trouve l'article et la communication de tous les renseignements à ce sujet.</p> <p>Remplir les documents requis, selon les procédures de l'exploitant, afin que ce dernier soit informé de l'événement, que les mesures d'entretien voulues soient prises et que la trousse d'intervention d'urgence ou tout autre équipement de bord soit réapprovisionné ou remplacé, le cas échéant.</p> |

3.4.5 Incendie concernant des marchandises dangereuses

| Liste de vérification Procédures augmentées — Incendie concernant des marchandises dangereuses | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>IDENTIFIER L'ARTICLE</p> <p>Demander au passager concerné d'identifier l'article. Il est possible que le passager puisse donner des indications sur les dangers que présente l'article et sur les mesures à prendre. Si le passager peut identifier l'article, se reporter à la Section 4 du présent document pour déterminer la consigne d'intervention d'urgence appropriée.</p> <p>Il peut ne pas être possible d'identifier immédiatement l'article, en particulier si l'origine du feu est inconnue ou si l'article n'est pas facilement accessible. Dans ce cas, il faudrait exécuter en premier les procédures de lutte contre l'incendie. Dès qu'il est possible de le faire, identifier l'article après avoir maîtrisé l'incendie. Si l'article se trouve dans un bagage, l'équipage devrait agir comme il le ferait si l'article était visible ou facilement accessible.</p> <p>Attention : Pour éviter les blessures que pourrait causer un embrasement éclair, il n'est pas recommandé d'ouvrir le bagage touché s'il y a des signes de fumée ou de flammes. Dans certaines situations toutefois, les membres de l'équipage de cabine pourraient juger nécessaire d'entrouvrir le bagage afin que l'agent extincteur et le liquide ininflammable puissent y pénétrer. Pour ce faire, il faut user d'une prudence extrême et mettre d'abord l'équipement de protection approprié qui se trouve à bord de l'aéronef.</p> |
| 2. | <p>EXÉCUTER LA PROCÉDURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p> <p>Le pilote commandant de bord devrait être avisé immédiatement de tout événement lié à un feu dans la cabine et il devrait être tenu informé de toutes les mesures prises et de leur résultat. Il est essentiel que l'équipage de cabine et l'équipage de conduite coordonnent leurs interventions et que chacun soit parfaitement informé des actions et des intentions de l'autre.</p> <p>En cas d'incendie, il faut suivre les procédures d'urgence et de lutte contre l'incendie appropriées. Les interventions décrites dans les procédures de lutte contre l'incendie devraient se dérouler simultanément dans les vols à équipage multiple. À bord des aéronefs comptant un seul membre d'équipage de cabine, l'aide d'un passager devrait être demandée.</p> <p>En général, on ne devrait pas utiliser d'eau sur des produits renversés ou s'il y a des émanations car on risque ainsi de répandre le produit ou d'accélérer le dégagement des émanations. On devrait toujours s'interroger sur la présence possible de composants électriques lorsqu'on utilise des extincteurs à eau.</p> <p>Si un incendie se propage, l'équipage de cabine devrait prendre rapidement des mesures pour éloigner les passagers de la zone touchée et, si nécessaire, leur fournir des serviettes ou des linges humides et leur demander de s'en couvrir le nez et la bouche pour respirer.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Incendie concernant des marchandises dangereuses | |
|---|--|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| | Pour maintenir la sécurité du vol, il est crucial de réduire le plus possible la propagation de la fumée et des émanations dans le poste de pilotage ; il est donc essentiel de toujours garder le poste de pilotage fermé. La communication et la coordination entre les membres de l'équipage sont de la plus haute importance. Le système d'intercommunication est le principal moyen de communication à moins qu'il ne soit en panne. |
| 3. | <p>ASSURER UNE SURVEILLANCE POUR DÉTECTER TOUTE REPRISE DU FEU</p> <p>Assurer une surveillance régulière de la zone pour voir s'il y a des signes que le danger d'incendie est toujours présent. S'il y a de la fumée ou des signes d'incendie, il faut continuer d'exécuter la procédure de lutte contre l'incendie.</p> |
| 4. | <p>UNE FOIS LE FEU ÉTEINT</p> <p>En cas d'incendie concernant des marchandises dangereuses, il peut être nécessaire de se conformer à la liste de vérification procédure DÉVERSEMENT OU FUITE DE MARCHANDISES DANGEREUSES (voir § 3.4.6) une fois le feu éteint.</p> |
| 5. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>À l'arrivée, se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. Elles peuvent comprendre l'indication au personnel au sol de l'endroit où se trouve l'article et la communication de tous les renseignements à ce sujet.</p> <p>Remplir les documents requis, selon les procédures de l'exploitant, afin que ce dernier soit informé de l'événement, que les mesures d'entretien voulues soient prises et que la trousse d'intervention d'urgence ou tout autre équipement de bord soit réapprovisionné ou remplacé, le cas échéant.</p> |

3.4.6 Déversement ou fuite de marchandises dangereuses

| Liste de vérification Procédures augmentées — Déversement ou fuite de marchandises dangereuses | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 1. | <p>INFORMER LE PILOTE COMMANDANT DE BORD/LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPAGE DE CABINE</p> <p>Le pilote commandant de bord devrait être avisé immédiatement de tout incident concernant des marchandises dangereuses et il devrait être tenu informé de toutes les mesures prises et de leur résultat. Il est essentiel que l'équipage de cabine et l'équipage de conduite coordonnent leurs interventions et que chacun soit parfaitement informé des actions et des intentions de l'autre.</p> <p>Pour maintenir la sécurité du vol, il est crucial de réduire le plus possible la propagation de la fumée et des émanations dans le poste de pilotage ; il est donc essentiel de toujours garder le poste de pilotage fermé. La communication et la coordination entre les membres de l'équipage sont de la plus haute importance. Le système d'intercommunication est le principal moyen de communication à moins qu'il ne soit en panne.</p> |
| 2. | <p>IDENTIFIER L'ARTICLE</p> <p>Demander au passager concerné d'identifier l'article et d'indiquer les dangers qu'il peut présenter. Il est possible que le passager puisse donner des indications sur les dangers que présente l'article et sur les mesures à prendre. Si le passager peut identifier l'article, se reporter à la Section 4 du présent document pour déterminer la consigne d'intervention d'urgence appropriée.</p> <p>À bord des aéronefs comptant un seul membre d'équipage de cabine, consulter le pilote commandant de bord pour savoir si l'aide d'un passager devrait être demandée.</p> |
| 3. | <p>ALLER CHERCHER LA TROUSSE D'INTERVENTION D'URGENCE OU D'AUTRES ARTICLES UTILES</p> <p>Aller chercher la trousse d'intervention d'urgence, s'il y en a une à bord, ou réunir les articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des serviettes en papier, des journaux ou d'autres papiers ou tissus absorbants (p. ex. les housses de coussins de siège ou les têtes) ; — des gants de cuisine ou des gants ignifuges, s'il y en a ; — au moins deux grands sacs à ordures en polyéthylène ; et — au moins trois sacs en polyéthylène de moindres dimensions semblables à ceux qui sont utilisés pour les articles hors taxes ou la vente des boissons ou, s'il n'y en a pas, des sacs vomitoires. |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Déversement ou fuite de marchandises dangereuses | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| 4. | <p>METTRE DES GANTS EN CAOUTCHOUC ET UNE CAGOULE ANTIFUMÉE</p> <p>Avant de toucher des colis ou des articles suspects, toujours se protéger les mains. Des gants ignifuges ou des gants de cuisine glissés dans des sacs en polyéthylène offrent généralement une protection adéquate.</p> <p>Toujours porter un appareil respiratoire étanche pour s'occuper d'un incident qui a provoqué un incendie, des émanations ou de la fumée.</p> |
| 5. | <p>ÉLOIGNER LES PASSAGERS DE LA ZONE TOUCHÉE ET DISTRIBUER DES SERVIETTES OU DES LINGES HUMIDES</p> <p>Les masques à oxygène médicaux et les masques à oxygène à présentation automatique ne devraient pas être utilisés pour aider les passagers quand la cabine est envahie de fumée ou d'émanations car de grandes quantités de fumée ou d'émanations seraient alors inhalées par les valves ou les trous des masques. Dans ces conditions, il est plus efficace de respirer à travers une serviette ou un linge humides placés sur la bouche et le nez. Les serviettes et les linges filtrent l'air et sont plus efficaces mouillés que secs. Dans les cas de dégagement de fumée ou d'émanations, l'équipage de cabine devrait prendre rapidement des mesures pour éloigner les passagers de la zone touchée et, si possible, leur fournir des serviettes ou des linges humides et leur demander de s'en couvrir le nez et la bouche pour respirer.</p> |
| 6. | <p>PLACER LES MARCHANDISES DANGEREUSES DANS DES SACS EN POLYÉTHYLÈNE</p> <p><i>Note.— En cas de déversement d'un produit en poudre, dont on sait ou soupçonne qu'il s'agit d'une marchandise dangereuse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — <i>ne toucher à rien ;</i> — <i>ne pas utiliser d'agent extincteur ni d'eau ;</i> — <i>recouvrir la zone de sacs en polyéthylène ou en une autre matière plastique et de couvertures ;</i> — <i>isoler la zone jusqu'après l'atterrissage.</i> <p>Si l'on dispose d'une trousse d'intervention d'urgence</p> <p>S'il est absolument certain que l'article ne créera pas de problème, il peut être décidé de ne pas le déplacer. Dans la plupart des cas, il sera toutefois préférable de le déplacer, ce qui devrait être fait de la manière indiquée ci-après. Placer l'article dans un sac en polyéthylène en procédant comme suit :</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Déversement ou fuite de marchandises dangereuses | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> — prendre deux sacs, en rouler le bord vers l'extérieur et les poser sur le sol ; — mettre l'article à l'intérieur du premier sac, en plaçant vers le haut la fermeture ou l'endroit d'où provient la fuite ; — enlever les gants en caoutchouc en évitant tout contact de la peau avec les parties souillées ; — placer les gants dans le second sac ; — fermer le premier sac en chassant l'excédent d'air ; — tirebouchonner le haut du premier sac et y mettre une attache pour le maintenir fermé assez solidement, mais sans serrer au point d'empêcher le rééquilibrage de la pression ; — placer le premier sac (qui contient l'article) dans le second, qui contient déjà les gants en caoutchouc, et fermer le second sac de la même manière que le premier. <p>Si l'on ne dispose pas d'une trousse d'intervention d'urgence</p> <p>Placer l'article dans un sac en polyéthylène. Veiller à ce que le récipient contenant les marchandises dangereuses reste en position verticale ou que l'endroit d'où provient la fuite soit dirigé vers le haut. Au moyen de serviettes en papier, de journaux, etc., éponger le produit renversé, après avoir vérifié qu'il n'y aura pas de réaction entre ce qui sert à éponger et les marchandises dangereuses. Mettre les serviettes souillées, etc., dans un autre sac en polyéthylène. Placer les gants et les sacs utilisés pour se protéger les mains soit dans un autre petit sac en polyéthylène, soit avec les serviettes souillées. S'il n'y a pas assez de sacs, placer les serviettes, les gants, etc., dans le même sac que l'article. Chasser l'excédent d'air des sacs et les fermer solidement, mais sans serrer au point d'empêcher le rééquilibrage de la pression.</p> |
| 7. | <p>METTRE EN LIEU SÛR LES SACS EN POLYÉTHYLÈNE</p> <p>S'il y a à bord une caisse du service de restauration ou du service de boissons, la vider et la poser sur le sol, porte vers le haut. Y mettre les sacs contenant l'article, les serviettes souillées, etc., et fermer la porte. Placer la caisse ou, en l'absence de caisse, les sacs aussi loin que possible du poste de pilotage et des passagers. S'il y a une office ou un cabinet de toilettes, on peut éventuellement y déposer la caisse ou les sacs, à moins qu'ils ne soient situés à proximité du poste de pilotage. Dans la mesure du possible, utiliser une office ou un cabinet de toilettes situés à l'arrière de l'appareil, mais ne pas placer la caisse ou les sacs contre la cloison étanche ou la paroi intérieure du fuselage. Si l'on utilise une office, la caisse ou les sacs peuvent être placés dans une poubelle vide. Si l'on utilise un cabinet de toilettes, la caisse peut être placée à même le sol et les sacs, dans une poubelle vide. La porte du cabinet de toilettes devrait être verrouillée de l'extérieur. Dans un aéronef pressurisé, si l'on utilise un cabinet de toilettes, les émanations seront évacuées loin des passagers. Cependant, si l'aéronef n'est pas pressurisé, il risque de ne pas y avoir dans le cabinet de toilettes une pression positive qui empêcherait les émanations de pénétrer dans la cabine de passagers.</p> <p>Lorsqu'on manipule une caisse, il faut veiller à ce que l'ouverture soit dirigée vers le haut, et lorsqu'on manipule un sac, il faut veiller à ce que le récipient contenant les marchandises dangereuses reste en position verticale ou que l'endroit d'où provient la fuite soit dirigé vers le haut.</p> |

| Liste de vérification Procédures augmentées — Déversement ou fuite de marchandises dangereuses | |
|---|---|
| <i>Étape</i> | <i>Intervention de l'équipage de cabine</i> |
| | Quel que soit l'emplacement de la caisse ou des sacs, les caler solidement pour qu'ils ne bougent pas et que l'article reste en position verticale. Ne pas mettre la caisse ou les sacs à un endroit où ils empêcheraient les occupants de quitter l'appareil. |
| 8. | <p>TRAITER LES COUSSINS/HOUSSES DE SIÈGE CONTAMINÉS DE LA MÊME FAÇON QUE LES MARCHANDISES DANGEREUSES</p> <p>Les coussins, les dossiers de siège ou autres éléments d'aménagement qui ont été souillés par le produit qui a été répandu doivent être retirés et placés dans un grand sac à ordures ou un autre sac en polyéthylène, de même que tout sac utilisé initialement pour les recouvrir. Ils devraient être placés à l'écart comme les marchandises dangereuses à l'origine de l'incident.</p> |
| 9. | <p>RECOUVRIR LE PRODUIT QUI A ÉTÉ RÉPANDU SUR LA MOQUETTE/LE SOL</p> <p>Recouvrir le produit qui a pu se répandre sur la moquette ou sur des éléments d'aménagement avec un sac à ordures ou d'autres sacs en polyéthylène, s'il y en a. Sinon, déchirer les côtés de sacs vomitoires et placer la paroi intérieure en plastique sur le produit qui a été répandu, ou utiliser les cartes plastifiées de consignes à l'intention des passagers.</p> <p>Une moquette souillée par un produit qui dégage encore des émanations après avoir été recouvert doit être roulée, si possible, et placée dans un grand sac à ordures ou un autre sac en polyéthylène. On déposera le sac dans une poubelle, que l'on placera, si possible, soit dans le cabinet de toilettes arrière soit dans l'office arrière. Si on ne peut retirer la moquette, on la couvrira d'un grand sac à ordures ou de sacs en polyéthylène, et on se servira de sacs supplémentaires pour réduire les émanations.</p> |
| 10. | <p>INSPECTER RÉGULIÈREMENT LES ARTICLES MIS À L'ÉCART/ LES ÉLÉMENTS D'AMÉNAGEMENT CONTAMINÉS</p> <p>Inspecter régulièrement les marchandises dangereuses, de même que les éléments d'aménagement et le matériel contaminés qui ont été retirés et placés à l'écart pour des raisons de sécurité.</p> |
| 11. | <p>APRÈS L'ATERRISSAGE À LA PROCHAINE DESTINATION</p> <p>À l'arrivée, se conformer aux procédures post-incident de l'exploitant. Elles peuvent comprendre l'indication au personnel au sol de l'endroit où se trouve l'article et la communication de tous les renseignements à ce sujet.</p> <p>Remplir les documents requis, selon les procédures de l'exploitant, afin que ce dernier soit informé de l'événement, que les mesures d'entretien voulues soient prises et que la trousse d'intervention d'urgence ou tout autre équipement de bord soit réapprovisionné ou remplacé, le cas échéant.</p> |

(...)

Pour alignement sur les N^{os} ONU et la désignation officielle de transport du Règlement type de l'ONU, Chapitre 3.2, Liste des marchandises dangereuses (ST/SG/AC.10/46/Add.1)

Amender les tableaux 4-2 et 4-3 comme suit :

| <i>N^o ONU</i> | <i>Indicatif de consigne</i> | <i>Désignation officielle de transport</i> |
|------------------------------|----------------------------------|---|
| 0511 | 1L | Détonateurs de mine (de sautage) électronique programmables† |
| 0512 | 1L | Détonateurs de mine (de sautage) électronique programmables† |
| 0513 | 1L | Détonateurs de mine (de sautage) électronique programmables† |
| 2522 | 6L | Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle, stabilisé |
| 3363 | 9L | Marchandises dangereuses contenues dans des articles |
| 3549 | 11Y | Déchets médicaux infectieux pour l'homme, catégorie A, solides |
| 3549 | 11Y | Déchets médicaux infectieux pour le animaux uniquement, catégorie A, solides |

— FIN —